

L'eau : Un élément important du pouvoir d'achat, de qualité de vie, et de décision locale*

Par Jean Gault et Jacques Récy

**(article édité dans le N°41 du LNJ)*

Des lecteurs nous ont gentiment reproché de donner trop de chiffres et d'être parfois trop techniques; à notre décharge nous dirons qu'il fallait convaincre certains élus, parfois distants: nous avons étudié les dossiers, quand nous en avons eu connaissance, autant qu'eux. Nous ferons donc plus simple, cette fois.

1. Les communes peuvent baisser le prix de l'eau, il y a de la marge.

Dans un article prémonitoire du dernier LNJ (N°40) intitulé "Où est passé mon pouvoir d'achat en 10 ans" une administratrice du LNJ comparait sa retraite, passée de 1854€/mois en 2012 à 1832€ au prix de l'eau à Tourrettes, qui a augmenté en 10 ans de +25°/° pour le prix de base de l'eau et +20°/° pour celui des taxes à l'assainissement⁽¹⁾. A Callian l'augmentation est de l'ordre de 17°/° pour le prix de base de l'eau potable mais de l'ordre de 25°/° tout compris pour une maison avec fosse septique.

Pendant la même période l'inflation a été de l'ordre de 13°/°⁽²⁾.

2. L'eau peut augmenter plus tard dans l'été.

Il n'y a aucune raison hydrogéologique pour une hausse du prix de l'eau à partir du 1^{er} mai (Montauroux) ou du 1^{er} juin (Callian) et dans d'autres communes du canton ; On peut très bien la reporter au 30 juin, voire au 31 juillet ⁽³⁾ ou à l'automne⁽¹⁾. La seule raison est la pression que mettent les villes de la côte⁽⁴⁾ pour obtenir plus tôt de l'eau pure et pas chère⁽⁵⁾. Avec le réchauffement climatique, ce n'est **ni un luxe ni un crime écologique** mais un impératif de conservation des paysages en **zone rurale**, que d'arroser en début d'été, au goutte à goutte autant que possible, un verger d'arbres fruitiers (oliviers) ou un petit jardin, pour les aider à passer la sécheresse en ayant préparé la formation des futurs bourgeons.(Voir l'exemple de la ville d'Antibes ci-dessous).

3. Les maisons individuelles avec fosse septique : Arrêtez la double peine.

Ici, le pauvre citoyen paye son propre assainissement (350 euros vidange fosse et boîte à graisse) mais aussi une taxe de contribution à l'assainissement (exemple 0,29 €/m³ à Callian). La ville d'Antibes (**qui n'est pas une commune rurale !!!**) ne fait payer qu'une contribution de 0,0598€/m³ (6 centimes d'euros seulement !!) à l'Agence de l'eau pour la consommation **d'eau potable qui va à l'arrosage des jardins**. Seule l'eau dévolue à la maison, qui débouche elle sur le réseau d'assainissement, paye la taxe d'assainissement. Pourquoi cette double peine ?

4. Pourquoi ne pas installer un deuxième compteur et de l'eau à prix raisonnable pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement qui souhaitent arroser leur jardin comme à Antibes?

Les réponses à ces questions sont du domaine des élus locaux. Certains s'en sont inquiétés ; sont-ils la majorité ?

Faudra-t-il un mouvement de gilets bleus⁽⁶⁾ pour que tous prennent enfin conscience de l'importance actuelle et future de ces problèmes sur le pouvoir d'achat, la qualité de vie, la conservation de paysages entretenus et pour redonner la priorité au Pays de Fayence.

(1) Chiffres du LNJ n° 40. Tourrettes reste une des communes du Pays de Fayence où l'eau potable est la moins chère ; le prix reste constant toute l'année.

(2) Le Maire de la Motte dans une interview à Var matin affirmait que beaucoup de communes avaient des excédents dans la gestion de l'eau, ce qui leur permettait des investissements, et expliquait que c'est précisément pour cela qu'ils regrettaient le transfert aux communautés de communes. En Pays de Fayence, le transfert se prépare : c'est le moment de faire entendre démocratiquement notre avis, surtout si les régies de l'eau (ou l'équivalent) de chaque commune sont excédentaires !!.

(3) Les étiages de la Siagnole et des nappes des forages ont lieu au début de l'automne. En 2017, année de sécheresse dite exceptionnelle, le débit disponible pour la seule Siagnole (hors débit réservé aux pêcheurs) était de 360l/s au 30 juin et 282l/s le 31 juillet, donc supérieur aux besoins du Pays de Fayence **alimenté aussi pour partie** par les forages de la plaine. Le besoin moyen des communes du pays de Fayence s'élevait en moyenne pendant l'été 2019 à 108 l/s (débit moyen calculé à partir des livraisons d'eau **d'E2S aux 8 communes pendant l'été 2017**). Les besoins de pointe peuvent être évalués à 50°/° de plus que la moyenne. Il y a donc beaucoup de marge pour un accès plus large à l'eau ...

(4) Le Maire de Saint-Raphaël n'a-t-il pas été le premier Président d'E2S et les suivants n'ont-ils pas gardé sa ligne ?

(5) **Que les villes de la Côte importent en période d'abondance tout le surplus de l'eau qui serait perdue c'est une bonne chose ; qu'elles la stockent dans de nouvelles retenues si c'est possible ou qu'elles se rabattent sur le dessalement comme en Espagne... mais avant de nous avoir réduit à la pénurie** Certains élus sont conscients de ces dérives et demandent une priorité du Pays de Fayence pour la gestion et l'attribution de l'eau. Personnellement les signataires soutiennent cette position, sous réserve des arrêtés réglementaires plus que séculaires, qu'ils souhaitent lire. **Il ne faut pas se voiler la face, les intérêts des territoires divergent** et les problèmes de l'arrière-pays (trajets, route surencombrée, absence de lycée, charges d'éducation des enfants des nouveaux habitants) n'est pas la préoccupation dominante des villes, en particulier de Saint-Raphaël qui a préféré payer des amendes plutôt que de financer des logements sociaux de proximité, et qui n'a pris en 2017 aucun arrêté restreignant l'arrosage (alors que Callian devait « fermer le robinet aux heures chaudes, ce qui était de bon sens d'ailleurs ».

(6) En référence à la couleur des tuyaux de conduite d'eau et non d'un mouvement politique.....

